



Concertation préalable Retour d'expérience du SAGE Scarpe amont

Séminaire national SAGE, 4 octobre 2022

La concertation préalable sur le SAGE Scarpe amont

- ▶ Document soumis à l'avis du public : **Stratégie**
- ▶ Durée : 1 mois et demi, du 31 août au 17 octobre 2020 (reportée 1 fois à cause du Covid)
- ▶ Territoire concerné : le territoire du SAGE
- ▶ Pas de modification de la stratégie à l'issue de la concertation préalable mais prise en compte des remarques dans l'écriture du PAGD et du règlement

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Objet de la concertation préalable du public
Elle portera sur la stratégie du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Scarpe amont

Concertation placée sous l'égide d'un garant désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP) en application des articles L.121-15-1 du code de l'environnement

Garant CNDP

Bernard FERY a été désigné par la Commission nationale du débat public le 7 mai 2019

Durée de la concertation préalable du public

Du 31 août au 17 octobre 2020

Modalités de la concertation préalable

Le dossier de consultation est accessible en ligne sur la plateforme du SAGE
<http://sage-scarpeamont.jeparticipe.net/>

Il est disponible en version papier sur simple demande à g.bernardeau@cu-arras.org
Le public pourra ainsi se renseigner sur la stratégie, déposer des avis et propositions.

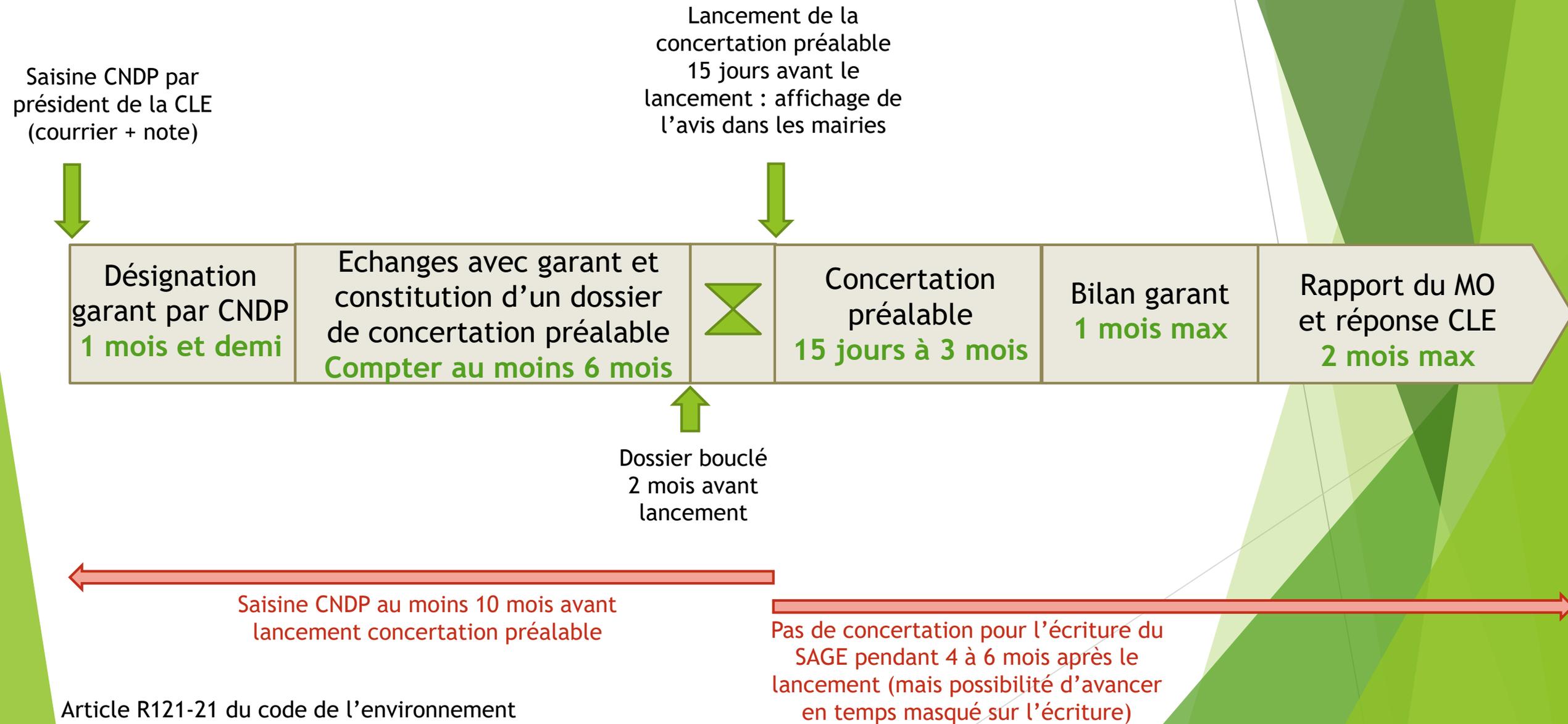
4 réunions publiques sont organisées

Vendredi 18 septembre, 18h-20h, Arras
Mercredi 23 septembre, 18h-20h, Lattre-Saint-Quentin
Lundi 28 septembre, 18h-20h, Vitry-en-Artois
Mercredi 30 septembre, 18h-20h, Berles-Monchel

Compte-tenu de la crise sanitaire, ces réunions seront accessibles sur inscription uniquement et le nombre de participants sera limité.

Pour participer
Envoyez un mail à g.bernardeau@cu-arras.org
ou téléphonez au 03.21.21.01.57

Procédure : attention aux délais !



Plan de communication

- ▶ 1 dossier de consultation
- ▶ 5 réunions publiques + UFC-Que choisir + 1 lycée technique
- ▶ Un site internet dédié (accès à tous les documents, possibilité de rendre un avis, de poser des questions...)
- ▶ 1 questionnaire sur l'ambition et la pertinence des orientations
- ▶ Des articles dans la presse (conférence de presse 15 jours avant lancement), sur les sites internet et Facebook des EPCI et dans les bulletins communaux
- ▶ 1 flyer envoyé à tous les habitants avec carte T
- ▶ Des posters mis à disposition

Le site internet

The screenshot shows a web browser window with the URL `sage-scarpeamont.jeparticipe.net`. The page features a navigation menu with links for 'Mentions légales', 'Charte d'usage', and 'Politique de confidentialité'. The main header includes 'Je participe !' and a navigation bar with 'Accueil', 'La concertation', 'La stratégie', 'Participer', 'Vos avis', 'Le garant', 'Les documents', and 'Questions/réponses'. The main content area is titled 'CONCERTATION PRÉALABLE pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe amont'. It includes a 'Le dossier de concertation préalable' section with a text block and a photo of a public meeting. A 'Bilan du garant' section is also visible, featuring the CNDP logo and a document cover. The footer contains five navigation buttons: 'LA CONCERTATION', 'LA STRATÉGIE', 'PARTICIPER', 'VOS AVIS', and 'DOCUTHÈQUE'. A small URL `www.cu-arras.fr/grands-projets/sage-scarpe-amont/` is visible in the bottom left corner.

← → ↻ 🔒 sage-scarpeamont.jeparticipe.net

Mentions légales | Charte d'usage | Politique de confidentialité

Plateforme participative au service des projets concertés

Je participe !

Accueil | La concertation | La stratégie | Participer | Vos avis | Le garant | Les documents | Questions/réponses

sage
Scarpe amont

CONCERTATION PRÉALABLE pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe amont

Le dossier de concertation préalable

La stratégie du SAGE, approuvée par la commission locale de l'eau en mars 2020, a fait l'objet d'une vaste consultation du public, appelée concertation préalable, entre le 31 août et le 17 octobre 2020. Elle a permis de collecter près de 150 avis et propositions de la part du public que vous pourrez retrouver sur ce site. Le garant missionné par la CNDP a publié son bilan le 09/11/2020 sur le déroulement de la procédure et les avis formulés par le public. La commission locale de l'eau examinera toutes les propositions transmises durant la concertation préalable et apportera une réponse pour la fin de l'année 2020.

Thierry SPAS
Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont

Restauration de la qualité de l'eau

Bilan du garant

cndp Commission nationale du débat public

BILAN DU GARANT

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA SCARPE AMONT
Concertation préalable
23 AOÛT 2020 ET OCTOBRE 2020

Bernard FERTY
Garant désigné par la Commission nationale du débat public

f t e

LA CONCERTATION
Pourquoi, comment ?
www.cu-arras.fr/grands-projets/sage-scarpe-amont/

LA STRATÉGIE
du SAGE

PARTICIPER
Comment ? Dates clés ?

VOS AVIS
Contributions en ligne

DOCUTHÈQUE
Tous les documents

Le questionnaire

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

sur l'élaboration stratégique du futur Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin versant de la Scarpe amont

Ce questionnaire vous permet d'informer la commission locale de l'eau de votre niveau d'adhésion à chaque orientation. Vous n'êtes pas obligé de répondre pour l'ensemble des orientations. Un champ d'expression libre vous permet d'apporter des précisions ou des propositions complémentaires. Si vous manquez de place, n'hésitez pas à compléter sur papier libre. Ce sondage ainsi que le dossier de consultation sont disponibles sur la plateforme dédiée à la concertation préalable : <http://sage-scarpeamont.jeparticipe.net/>

Comment trouvez-vous ces orientations ?

	Pertinente	Non pertinente	Trop ambitieuse	Pas assez ambitieuse
1-Economiser et limiter les besoins en eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2-Améliorer les connaissances et le suivi des prélèvements	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3-Encadrer les prélèvements	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4-Favoriser la recharge des nappes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5-Organiser la gouvernance et l'animation de la problématique érosion	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6-Restaure les éléments paysagers et les dispositifs linéaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7-Améliorer les pratiques agronomiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8-Mieux gérer les eaux pluviales	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9-Gérer le risque d'inondations dans une logique inter-bassins	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Le flyer

TOUS CONCERNÉS PAR LA GESTION DE L'EAU

Vous la buvez, au robinet, vous vous promenez au bord de la rivière, elle permet d'irriguer nos cultures, elle inonde les maisons de certains d'entre vous...

L'EAU FAIT PARTIE DE VOTRE QUOTIDIEN

LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) : UN OUTIL POUR MIEUX PROTEGER ET PARTAGER LES RESSOURCES EN EAU

Constitué de recommandations et d'obligations, ce schéma vise à assurer l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Le SAGE peut par exemple protéger une zone humide précieuse, empêcher de construire dans une zone à risques, encadrer les activités le long de la Scarpe pour concilier les usages et la préservation des milieux.

La démarche d'élaboration du SAGE est fondée sur une large concertation des acteurs locaux, en vue d'aboutir à des objectifs communs et partagés pour la gestion de l'eau.

C'EST LE MOMENT DE DONNER VOTRE AVIS

La stratégie du SAGE vient d'être approuvée par la commission locale de l'eau. Elle donne le cap et les priorités d'action pour le territoire. Une phase de concertation préalable se tiendra du 27 avril au 10 juillet 2020. Elle est pilotée par un garant de la commission nationale du débat public, Bernard FERY.

L'objectif est de présenter la stratégie du SAGE aux citoyens et de recueillir leur avis sur ce document.

En ligne :

En envoyant un courrier au garant :

Lors des 4 réunions publiques :

Jeu 4 juin, 18h-20h,

Mardi 9 juin, 18h-20h,

Jeu 11 juin, 18h-20h,

Mardi 16 juin, 18h-20h,

En découpant et retournant la carte T jointe à cette plaquette.

LA STRATEGIE DU SAGE SCARPE AMONT EN QUELQUES MOTS

● PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF

- Economiser l'eau. Tous les acteurs sont concernés (particuliers, industriels, agriculteurs...)
- Recharger les nappes phréatiques, qui stockent (gratuitement !) l'eau dont nous avons besoin pour boire, irriguer nos cultures, faire tourner nos usines.
- Si nécessaire, fixer des volumes maximum à ne pas dépasser, pour éviter d'épuiser cette ressource précieuse

● LIMITER LES PHÉNOMÈNES DE RUISSELLEMENT ET LES RISQUES D'ÉROSION

- Remettre des haies, talus et prairies sur les versants pour ralentir les écoulements et piéger la terre.
- Modifier les pratiques agricoles pour améliorer la perméabilité des sols et retenir.
- Désimperméabiliser les zones urbaines (parkings filtrants, noues d'infiltration, etc.)

● RESTAURER LA QUALITÉ DE L'EAU

- Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées (pour l'assainissement collectif et individuel) pour limiter les rejets polluants.
- Améliorer les pratiques agricoles pour réduire les apports de pesticides et de nitrates.
- Offrir des débouchés locaux aux productions vertueuses du territoire.

● PRÉSERVER ET RESTAURER LES RIVIÈRES

- Poursuivre les travaux de renaturation et reconnecter les cours d'eau aux zones humides attenantes.
- Limiter l'impact des barrages, qui perturbent la circulation des poissons et bloquent les sédiments.
- Protéger les zones de sources.



Et moi je peux faire quoi ?

Prendre une douche plutôt qu'un bain, installer des mousseurs sur mes robinets, récupérer les eaux de pluie pour arroser mon jardin, laisser sur mon terrain des zones perméables pour permettre à l'eau de s'infiltrer, éviter de remplir ma piscine en pleine canicule (et éviter d'avoir une piscine tout court).



Et moi je peux faire quoi ?

Planter des haies, limiter l'imperméabilisation de mon terrain au strict minimum (en laissant des zones enherbées par exemple).



Et moi je peux faire quoi ?

Mettre aux normes mon installation d'assainissement individuel, cultiver mon jardin au naturel, déposer mes restes de peinture en déchetterie plutôt que les jeter dans l'évier, consommer des produits du territoire cultivés dans des conditions vertueuses (agriculture biologique ou à haute valeur environnementale par exemple)



Et moi je peux faire quoi ?

Éviter de perturber le fonctionnement des cours d'eau par des protections de berge inadaptées (tôles, palettes...).

● RÉFLÉCHIR À L'AVENIR DE LA SCARPE CANALISÉE



Et moi je peux faire quoi ?

- Élaborer un schéma d'aménagement pour concilier tous les usages (loisirs, navigation...) et la préservation des milieux et de la biodiversité.

Faire attention aux pilotes sur le chemin de halage quand je fais du vélo, tenir mon chien en laisse pour qu'il n'aille pas déranger les oiseaux qui nichent au bord de l'eau, jeter mes déchets dans une poubelle plutôt que dans le canal...

● PRÉSERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES

- Sanctuariser les zones remarquables, qui rendent des services écologiques nous évitant de coûteuses dépenses (épuration de l'eau, régulation des inondations et des sécheresses, recharge des nappes...)
- Restaurer les zones humides dégradées.
- Soutenir les pratiques agricoles permettant d'entretenir ces espaces (pâturage extensif par exemple).



Et moi je peux faire quoi ?

Veiller à préserver ces milieux fragiles lorsque je m'y promène. Consommer de la viande locale issue d'élevages extensifs.

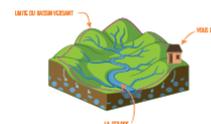
Carte T
(recto)

LE TERRITOIRE DU SAGE SCARPE AMONT

Le SAGE Scarpe amont couvre 86 communes appartenant au bassin versant de la Scarpe de ses sources jusqu'à Lambres-les-Douai, ce qui représente un peu plus de 150 000 habitants.



La goutte de pluie qui tombe dans votre jardin ou sur votre toit va ruisseler et finir par rejoindre la Scarpe. Vous faites donc partie du bassin versant de cette rivière.



Carte T
(recto)

Les posters (A0)

Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides

Le devenir de la Scarpe canalisée

Préserver l'équilibre quantitatif

LE DIAGNOSTIC

Volumes prélevés (en millions de m³ - données 2014)

Eau potable (consommations domestiques et industrielles)

Prélèvements industriels directs (en barils)

Prélèvements agricoles (4 % des volumes annuels mais 12% sur la période estivale)

La nappe phréatique est à l'équilibre : les prélèvements ne dépassent pas la capacité de recharge

Impacts du changement climatique sur le bassin Artois Picardie en 2070 (selon l'étude nationale Explore 2070)

+2°C Température de l'air

+40 cm Niveau de la mer

-25 à -45% Précipitations

+1,6°C Température de l'eau

-5 à -10% Précipitations

-6 à -46% Recharge des nappes

La majorité des prélèvements ont lieu dans la nappe phréatique

97% du débit de la Scarpe est assuré par la nappe phréatique. Si le niveau de la nappe baisse, les cours d'eau risquent de se retrouver à sec.

A savoir : l'agence de l'eau est en train de mener une étude quantitative qui permettra d'avoir un bilan besoins / ressources en situation actuelle et à échéance 2050

LA STRATÉGIE

Economiser et limiter les besoins en eau

Economies d'eau : tous concernés

- les collectivités (entretien des réseaux d'eau potable et dispositifs hydro-économiques dans les bâtiments publics) ;
- les particuliers, qu'il faut sensibiliser ;
- les industriels et les agriculteurs qu'il faut sensibiliser et accompagner pour améliorer leurs process, développer des cultures plus résistantes à la sécheresse...

Prendre en compte la disponibilité en eau pour déterminer les capacités d'accueil du territoire.

Favoriser la recharge des nappes

- En zone rurale : Modifier les pratiques agricoles pour améliorer la structure et la perméabilité des sols agricoles ;
- En zone urbaine : Sur tous les nouveaux projets d'aménagement, privilégier une gestion des eaux pluviales à la source (parkings échantés, noues...);
- En zone urbaine : Profiter des requalifications de l'espace urbain pour désimperméabiliser la ville.

Encadrer les prélèvements

Possibilité de définir des volumes maximum prélevables (des sortes de quotas) par catégorie d'acteur si les résultats de l'étude de l'agence de l'eau le justifient.

Améliorer les connaissances et le suivi des prélèvements

- Une base de données pour suivre les prélèvements
- Si nécessaire, une étude complémentaire pour connaître les volumes disponibles
- Déterminer le détail minimum nécessaire pour la survie des espèces animales et végétales des 3 cours d'eau principaux (Scarpe, Oy, Crinchon)
- Une gestion collective des prélèvements pour l'irrigation
- Réfléchir aux solutions alternatives pour l'irrigation (réutilisation des eaux de sucreries, stockage...)

LE DIAGNOSTIC

Cours d'eau Des perturbations dues à l'homme

Avant

Aujourd'hui

Rectification

Recalibrage

Suppression de la végétation rivulaire

Piétinement des berges par le bétail

De travaux de restauration morphologique vont permettre de retrouver un fonctionnement plus naturel

Certains pressions perdurent :

- Piétinement et érosion des berges
- Érosion des versants
- Disparition de prairies en bord de cours d'eau

Envasement

A savoir : un cours d'eau en bon état est capable d'éliminer une partie des polluants qu'il reçoit. On parle de capacité d'autoépuration.

Zones humides

Les zones humides rendent de multiples services :

- Régulation des inondations et sécheresses ;
 - Réservoirs de biodiversité ;
 - Epurations des eaux ;
 - Stockage de carbone ;
 - Espaces récréatifs...

Zones humides : 4,5%

Situées essentiellement le long des cours d'eau, elles représentent environ 2 500 ha, soit 4,5 % de la surface du territoire.

Elles restent menacées : drainage, urbanisation, retournement de prairies humides...

A savoir : Un inventaire des zones humides du territoire est en cours de réalisation

LA STRATÉGIE

Poursuivre les actions de restauration des rivières

- Restaurer la morphologie des cours d'eau
- Restaurer les connexions avec les zones humides attenantes
- Aménager certains ouvrages sur la Scarpe rivière et le Crinchon pour améliorer la continuité longitudinale

Préserver les abords de cours d'eau

- Protéger les zones de sources par des zones de protection spécifiques
- Préserver les prairies en bord de cours d'eau
- Cartographier les fossés

Améliorer et échanger des connaissances naturalistes

Une plateforme de contribution citoyenne et Un observatoire de la vie piscicole

Mettre en place une stratégie de sauvegarde et de restauration des milieux humides

- Sanctionner les zones remarquables
- Identifier les zones humides à restaurer et prévoir des programmes de restauration
- Encadrer les pratiques dans les zones humides à vocation agricole (prairies principalement) et indemniser les exploitants pour services rendus
- Protéger toutes les zones humides par un classement spécifique dans les documents d'urbanisme
- Possibilité de limiter les destructions de zones humides aux projets d'intérêt général ou d'alourdir les compensations humide (la compensation à hauteur de 100 et 150% en surface et fonctionnalité selon le type de compensation)

LE DIAGNOSTIC

Un canal ensauvagé

Une biodiversité intéressante

Premier site de reproduction du Grèbe castagneux, une espèce protégée

Des fonctionnalités qui restent limitées

- Des berges artificielles peu favorables à la nidification et la biodiversité
- Peu de continuité latérale (limite l'expansion des crues et la circulation des espèces)
- Pas de continuité longitudinale à cause des écluses

De gros problèmes d'envasement et d'eutrophisation qui pénalisent les usages

L'eutrophication est un développement excessif des plantes aquatiques

Les principaux usages :

- La navigation : il n'y a plus de navigation commerciale mais un souhait de développer la navigation de plaisance
- Le canoë-kayak, comme activité sportive (avec des championnats olympiques) ou récréative
- La pêche
- La randonnée et le vélo le long du chemin de halage, avec de potentiels conflits d'usage

À qui appartient le canal ? Aujourd'hui il appartient à l'Etat et est géré par Voies Navigables de France (VNF).

LA STRATÉGIE

Organiser la gestion du canal

Mener une réflexion poussée sur la gestion du canal : curage, entretien et restauration, qui fait quoi ?

Un canal ensauvagé à préserver

- Mener des actions de renaturation sur les portions situées entre Athies et Blache-Saint-Vaast afin, lorsque c'est possible, de restaurer des connexions entre la Scarpe et les marais adjacents
- Mener des inventaires faune et flore pour mieux connaître cette portion du canal

Travailler sur la continuité écologique de la Scarpe canalisée

- Maintenir toutes les écluses en place pour préserver le potentiel de navigation
- Encadrer les projets de développement de la navigation de plaisance afin de limiter leur impact sur la biodiversité : limiter les vagues de silage, circulation alternée des bateaux pour éviter leur croisement, limitation du bruit...
- Améliorer la franchisabilité des barrages lors de l'installation de micro-centrales hydro-électriques

Encadrer les usages récréatifs de la Scarpe

- Des activités à faible impact et encadrées pour en limiter et prévenir les nuisances
- Une charte des usages pour encadrer les différentes pratiques
- Une brigade verte
- Un schéma directeur de développement de la Scarpe canalisée, qui prend en compte tous les usages : usages récréatifs et sportifs, navigation, hydro-électricité...

Bilan

- ▶ Cartes T : 131 retours (dont 23 contributions)
- ▶ Questionnaire en ligne :
 - 34 réponses au QCM
 - 52 contributions via le champ d'expression libre

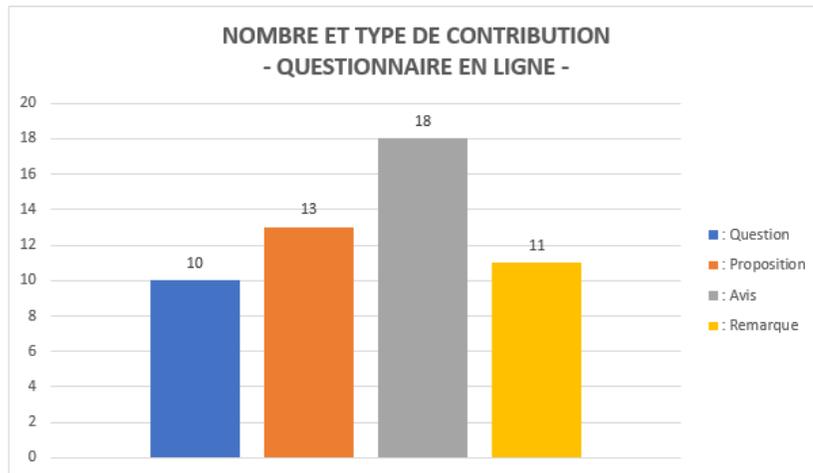


Figure 15 : Nombre et type de contribution au questionnaire en ligne

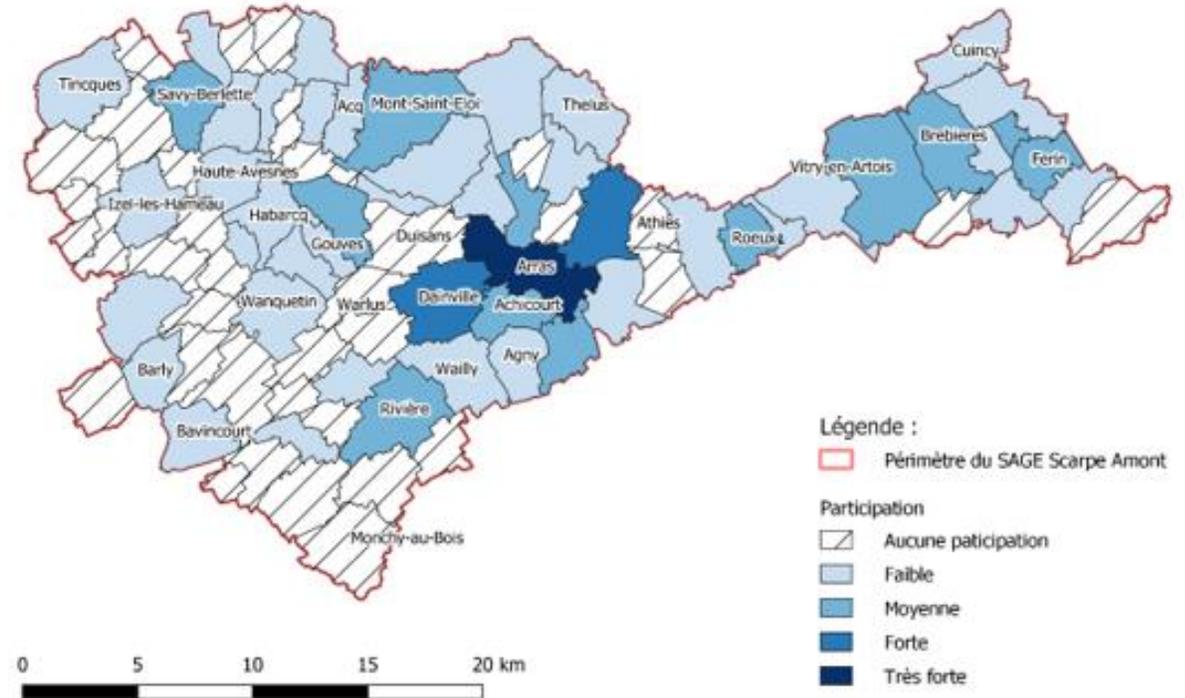


Figure 16 : Carte géographique du nombre de participations au questionnaire en ligne et aux cartes T

Bilan

- ▶ Réunions publiques
 - 90 participants
 - 181 contributions

**TYPE DE CONTRIBUTION
- RÉUNION DE CONCERTATION -**

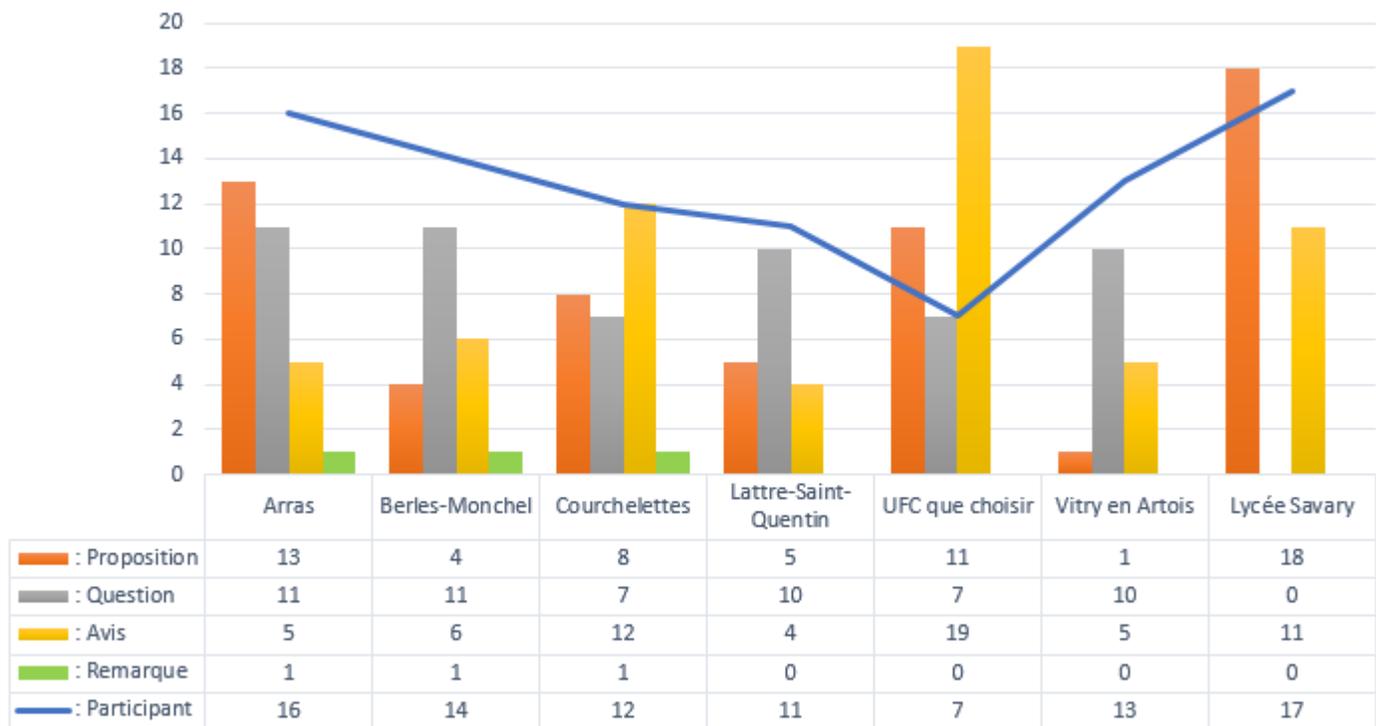


Figure 19 : Type de contributions aux réunions publiques



Conclusion : un bilan positif...

- ▶ Des observations intéressantes
- ▶ Des attentes fortes du public pour un SAGE ambitieux

... mais beaucoup de travail !

- ▶ Au total, 258 contributions à analyser dans un délai très court

Et le prix ?

- ▶ Garant : 0 €
- ▶ Site internet (création + hébergement + synthèse contributions web) : 3 000 €
- ▶ 70 000 Flyers (impression, distribution, forfait carte T) : 9 000 €
 - Impression : 5 500 €
 - Distribution : 3 000 €
 - Carte T : 500 €
- ▶ Impression et envoi docs : environ 500 €
- ▶ Buffet d'accueil réunions publiques : 0 € (covid)

/!\ Pour un territoire de 550 km² et 86 communes

13 000 €